

DIAGNOSTIC D'ACCESSIBILITE



**QUALICONSULT AUDIT
ET ASSISTANCE TECHNIQUE**

12 rue des Peupliers
92752 NANTERRE
Tél. 01.41.38.49.33
Fax. 01.41.38.31.19
www.qualiconsult.fr

17 - HOTEL DE VILLE

Date : 5 août 2009
Date modification :
Référence : 2008-234-89-36

Indice : A

Etabli par : Denis MITTELHEISSER

Vérifié par : Nicolas HUREL



VILLE D'AUXERRE

14 place de l'Hôtel de Ville
BP 59
89 012 AUXERRE

Version DMI-2009-234-HAND912B

SOMMAIRE

➤ GENERALITES

➤ INTEGRATION DE L'ETABLISSEMENT DANS SON ENVIRONNEMENT

➤ ANALYSE DE L'ACCESSIBILITE GLOBALE DE L'ETABLISSEMENT, AVIS ET OBSTACLE CRITIQUE

➤ DEMANDE DE DEROGATION

➤ SEUIL D'ACCESSIBILITE

➤ DIAGNOSTIC D'ACCESSIBILITE : OBSERVATIONS

➤ ANNEXE A : FICHE DE CONSTAT (*UNIQUEMENT SI LA PRESENCE DES DISPOSITIONS OU FONCTIONS SONT EXISTANTES DANS L'ETABLISSEMENT*)

➤ ANNEXE B : CARTOGRAPHIE DES OBSERVATIONS

➤ ANNEXE C : COUT DES TRAVAUX

➤ ANNEXE D : ACTIONS PRIORITAIRES

➤ ANNEXE E : PROPOSITION DE PLANIFICATION DES TRAVAUX

GENERALITES

Nom de l'établissement :	HOTEL DE VILLE
Adresse :	14 place de l'Hotel de ville
CP et Ville	83000 AUXERRE
Chef d'établissement	

Classement ERP :

Catégorie :	5
Type (s) :	W
Avec activité(s) :	

Effectif théorique du public :	
Effectif théorique du personnel :	

Historique de la construction

Année de construction :	
Travaux modificatifs (date et lieu)	

Légende : NC : non communiqué ; SO : sans objet.

Caractéristiques

Surface dans œuvre	4197	m ²
Surface hors œuvre		m ²
Nombre de place de stationnement (total) :		
Places réservées sur la voirie :		
<i>Si plus de 500 places, nombre de place fixé par arrêté municipal :</i>		
Nombre de chambre dans le bâtiment :		

Coût des travaux et ratios au m²

Coût total de la mise en conformité	53 100,00 €
Coût rapporté au m ² dans œuvre	12,65 €
Coût rapporté au m ² hors œuvre	
Coût rapporté au nombre de chambre	
Coût rapporté par personne "public"	

Référentiel réglementaire

Loi n°2005-102 du 11 février 2005

Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

JO du 12/02/2005

Article 41 - Le cadre bâti (art. L. 111-7 à L. 111-7-4 du CCH)

Décret n° 2006-555 du 17 mai 2006

Relatif à l'accessibilité des établissements recevant du public, des installations ouvertes au public et des bâtiments d'habitation et modifiant le CCH, JO du 18 mai 2006

Arrêté du 1^{er} août 2006 modifié

JO du 24/08/06

(art. R. 111-19 à R. 111-19-3 et R. 111-19-6 du CCH)

Construction ou création d'ERP

Arrêté du 21 mars 2007

JO du 05/04/07

(art. R. 111-19-8 et R. 111-19-11 du CCH)

ERP existants (travaux de modification, obligation de remise en conformité)

Circulaire interministérielle DGUHC N°2007-53 du 30/11/2007

Relative à l'accessibilité des établissements recevant du public, des installations ouvertes au public et des bâtiments d'habitation avec son annexe ERP/IOP

Normes et guides.

Rappel des exigences réglementaires

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, a pour objectif une meilleure insertion des personnes souffrant de divers handicaps, notamment sensoriels, mentaux, psychiques, cognitifs et physiques.

Il faut donc retenir que :

L'obligation législative ne se limite plus aux seules difficultés d'accès physique des personnes circulant en fauteuil roulant. Elle traite également de la participation de tous les usagers cités ci-après, à savoir les personnes présentant un handicap physique, sensoriel, cognitif, mental et psychique.

Les ERP existants de toutes catégories, avec ou sans travaux, sont tenus de se mettre en conformité "accessibilité pour tous" avant 2015 (2011 pour les préfectures et universités)

La chaîne de déplacement qui comprend le cadre bâti, la voirie, les aménagements des espaces publics, les systèmes de transport et leur intermodalité, ne devra pas présenter de rupture.

L'insertion des personnes souffrant d'un handicap et la volonté de tout mettre en œuvre pour compenser les conséquences de ce handicap sont un choix de société, partagé au niveau européen, et les problèmes techniques ou financiers ne peuvent servir d'argument pour se dérober à ce choix collectif. Les solutions ne seront jamais parfaites, mais la voie est tracée et il est contre-productif de résister à ce mouvement général.

Types de déficiences et de handicaps

Il existe quatre grandes familles de déficiences et de handicaps :



1. Déficiences auditives : Réduction, voire suppression totale de l'acuité auditive

Difficulté, voire impossibilité de communiquer de manière orale



2. Déficiences visuelles : Troubles de la vision, de la simple myopie à la situation d'aveugle.

Réduction, voire suppression de la perception de tout ou partie des informations visuelles



3. Déficiences intellectuelles et psychiques : Retard intellectuel ou trouble du comportement.

Difficultés de compréhension des informations, de relation aux autres



4. Déficiences de motricité : Lésion physique passagère ou permanente, due à une maladie, un accident ou l'âge.

Difficultés à se déplacer et/ou à appréhender des objets.

QUALICONSULT a pris le parti de diviser la 4e famille en quatre sous-familles afin de définir au plus juste les conditions et contraintes d'accessibilité des handicaps suivants :



4.1. Déficiences liées au physique : personnes de petite taille, de forte corpulence,...



4.2. Déficiences liées à la motricité "debout" : personnes âgées, semi-ambulante, avec poussette, déambulateur,...



4.3. Déficiences liées à la motricité "assis" : personnes en fauteuil roulant



4.4. Déficiences liées à la manipulation : personnes présentant des problèmes d'appréhension des objets.



DESCRIPTIF DE L'ETABLISSEMENT, SYNTHESE DES OBSERVATIONS MAJEURES ET DEMANDE DE DEROGATION



DESCRIPTIF, ANALYSE ET OBSTACLE CRITIQUE

	Descriptif sommaire	Obstacle critique	Descriptif succinct des obstacles critiques
<u>ACCES A L'ETABLISSEMENT, STATIONNEMENT ET CIRCULATIONS EXTERIEURS</u>	↓ Accès à l'établissement par la cour ou par l'entrée principale	PRESENT	↓ Aucun accès pour la division DRH
<u>ENTREE ET ACCUEIL DU PUBLIC</u>	Accès spécifiquement aménagé pour les personnes en fauteuil roulant.	AUCUN	
<u>DEPLACEMENT INTERIEUR HORIZONTAL ET VERTICAL</u>	Mise en conformité des escaliers et de l'ascenseur à prévoir	AUCUN	
<u>USAGE DES EQUIPEMENTS</u>		AUCUN	
<u>ACCES ET USAGE DES SANITAIRES, DOUCHES, CABINES...</u>		PRESENT	Un sanitaire signalé au rez-de-chaussée inexistant
<u>ACCES AUX LOCAUX ET AUX ACTIVITES</u>	Manque des tables accessibles aux PMR.	AUCUN	
<u>COMMENTAIRE(S) :</u>			

SCHEMA DE LA CHAINE DE DEPLACEMENT EXTERIEUR



DEMANDE DE DEROGATION

- La loi prévoit trois motifs de dérogations possibles :
1. L'impossibilité technique
 2. La préservation du patrimoine
 3. La disproportion manifeste entre les améliorations apportées et leurs conséquences.

Ce dernier motif peut être invoqué pour les conséquences suivantes : Réduction significative de l'espace dédié aux activités de l'établissement, coût des travaux tel qu'il pourrait entraîner un impact fort pour l'activité (obligation de chercher d'autres locaux, forte baisse du chiffre d'affaire, risque de fermeture...) et un déséquilibre important entre le coût des travaux et leur intérêt pour la mise en accessibilité.

FONCTION	NON CONFORMITE RELEVÉE	DEMANDE DEROGATION EVENTUELLE	MESURE COMPENSATOIRE
Cheminelements extérieurs verticaux	Aucun accès possible à la division RH	Dérogation pour ne pas poser d'ascenseur	Impossibilité technique, envisager une délocalisation en cas de refus de la dérogation.

SEUIL D'ACCESSIBILITE



SEUIL D'ACCESSIBILITE

EVALUATION QUALICONSULT AUDIT & AT - D.MITTELHEISSER ©

Nombre de zones, d'installations ou équipements vérifiés : 35

Nombre de zones, d'installations ou équipements qui présentent une non-conformité : 17

Soit : **51%** Des zones, installations ou équipements conformes aux nouvelles règles d'accessibilités.

Seuil d'accessibilité par handicap :

Personne présentant un handicap visuel (VIS - Malvoyante,...) :
Personne présentant un handicap auditif (AUD : malentendante,...):
Personne présentant un handicap cognitif (COG - mental,...) :
Personne présentant un handicap physique (PHY - petite, obèse,...) :
Personne présentant un handicap debout (DEB - âgée, avec déambulateur,...) :
Personne présentant un handicap assis (ASS - Fauteuil roulant,...) :
Personne présentant un handicap de manipulation (MAN - mains,...) :

81%

97%

91%

80%

68%

38%

99%

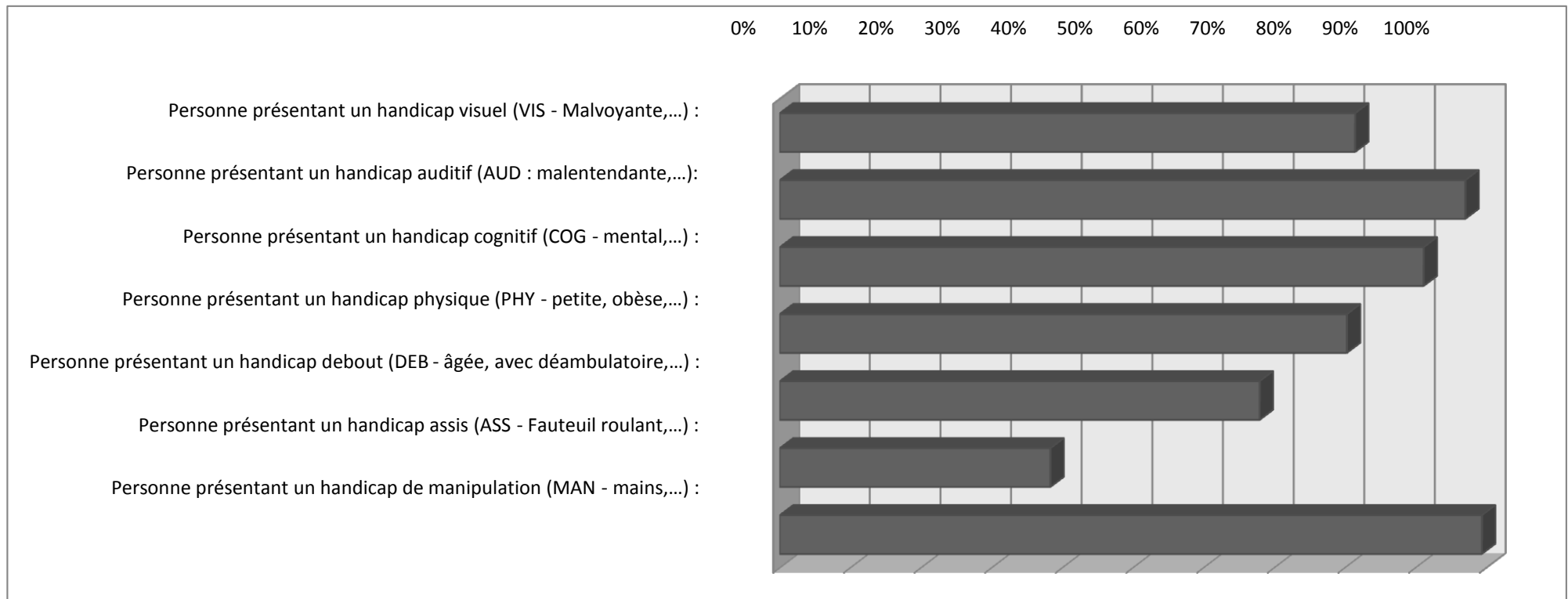
Seuil d'accessibilité général

79%



SEUIL D'ACCESSIBILITE PAR HANDICAP : GRAPHIQUE

EVALUATION QUALICONSULT AUDIT & AT - D.MITTELHEISSER ©

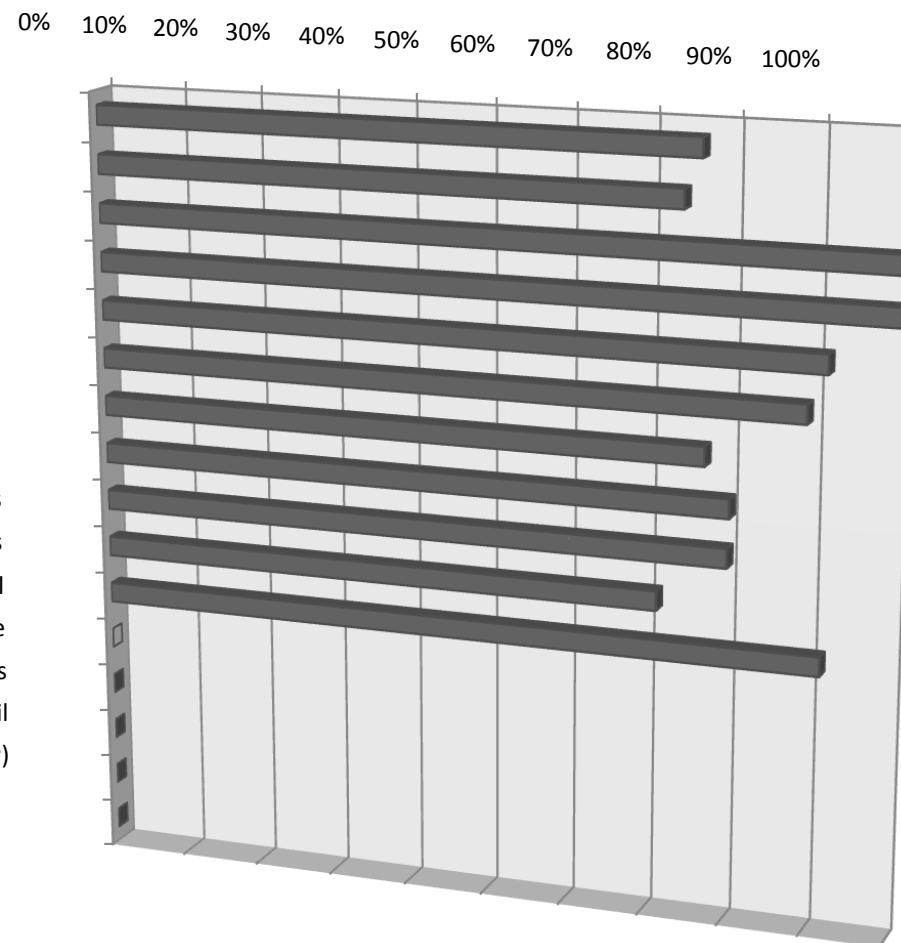


SEUIL D'ACCESSIBILITE PAR FONCTION & GRAPHIQUE

EVALUATION QUALICONSULT AUDIT & AT - D.MITTELHEISSER ©

A. Cheminements extérieurs horizontaux	76%
B. Cheminements extérieurs verticaux	74%
C. Stationnement automobile	100%
D. Accès au bâtiment	100%
D. Accueil du public	92%
E. Circulations intérieures horizontales	89%
F. Portes	77%
G. Circulations intérieures verticales	80%
H. Equipements et commandes	80%
I. Sanitaires	71%
J. Locaux recevant du public assis	91%
K. Locaux à sommeil	
L. Cabines de douches ou déshabillage	
M. Autres situations	
N. Code du Travail	
O. Installation Ouverte au public (IOP)	

- A. Cheminements extérieurs horizontaux
- B. Cheminements extérieurs verticaux
- C. Stationnement automobile
- D. Accès au bâtiment
- D. Accueil du public
- E. Circulations intérieures horizontales
- F. Portes
- G. Circulations intérieures verticales
- H. Equipements et commandes
- I. Sanitaires
- J. Locaux recevant du public assis
- K. Locaux à sommeil
- L. Cabines de douches ou déshabillage
- M. Autres situations
- N. Code du Travail
- O. Installation Ouverte au public (IOP)



DIAGNOSTIC D'ACCESSIBILITE : OBSERVATIONS

La liste suivante des observations a fait l'objet par fonction de la chaîne de déplacement et d'usage, d'un tri décroissant des actions prioritaires :

Seuil 1 : priorité absolu - dispositions non accessibles

Seuil 2 : Priorité importante - Disposition accessibles mais avec gêne

Seuil 3 : Priorité relative - Dispositions accessibles totalement mais non conforme

Seuil 4 : Aucune priorité - Dispositions recommandées, non obligatoires



DIAGNOSTIC D'ACCESSIBILITE : OBSERVATIONS

Légende :

Seuil : niveau d'accessibilité (1 : Non accessible ou Non adaptable ; 2 Accessible partielle ; 3 accessible mais non-conforme ; 4 : recommandation)

Fiche constat : N° des fiches de constats concernant l'observation.

FONCTION	Seuil	DIAGNOSTIC	Fiche constat N°
A. Cheminements extérieurs horizontaux			
	1	L'escalier n'est pas doublé par une rampe ou un ascenseur.	A2
		Pente de la rampe non-conforme	A1
	2	Largeur de la porte d'accès à l'établissement insuffisante	A1
		Le palier de repos ne fait pas au moins de 1,20m x 1,40m	A1
B. Cheminements extérieurs verticaux			
	2	Absence d'un revêtement d'éveil de vigilance à 50cm de la première marche haute	B1
		Absence d'une main courante de chaque côté	B1
	3	Absence de signalisation adaptée à l'entrée du terrain	B1
		La première et dernière contremarche de la volé ne sont pas contrastées	B1
		Nez de marche non contrastés ou/et glissantes	B1
D. Accueil du public			
	1	Dessus du point d'accueil à plus de 0,80m du sol	D20
E. Circulations intérieures horizontales			
	3	Niveau d'éclairage inférieur à 100 lux en tout point de la circulation	E1
F. Portes			
	1	Ressaut à 2cm ou 4cm avec chanfrein à 1 pour 3	F1
	2	La largeur du battant principal est inférieure à 0,90m	F1



FONCTION	Seuil	DIAGNOSTIC	Fiche constat N°
G. Circulations intérieures verticales			
	2	Absence de signalisation en cabine par message vocal et visuel	G1
		Absence de signalisation palière lumineux par flèches de 40mm	G1
		Absence de signalisation palière sonore d'ouverture de porte et de mouvement	G1
		Absence d'éveil de vigilance à 50cm de la première marche haute	G2
			G3
		Première et dernière marches sans contremarche de 10cm	G2
	3	La première et dernière contremarche de la volé ne sont pas contrastées	G2
			G3
		Nez de marche non contrastés ou/et glissantes	G2
			G3
		Niveau d'éclairage inférieur à 150 lux en tout point de l'escalier	G3
		Volume sous un escalier non sécurisé	G2
H. Equipements et commandes			
	1	Aucun équipement accessible	H1
I. Sanitaires			
	1	Absence de sanitaire accessible aux PMR	I1
J. Locaux recevant du public assis			
	1	Tables non accessibles aux personnes en fauteuil roulant	J1



ANNEXE A : FICHES DE CONSTATS

SYNTHESE DE L'ACCESSIBILITE PAR HANDICAP

Personne présentant un handicap visuel (VIS - Malvoyante,...) :	81%
Personne présentant un handicap auditif (AUD : malentendante,...) :	97%
Personne présentant un handicap cognitif (COG - mental,...) :	91%
Personne présentant un handicap physique (PHY - petite, obèse,...) :	80%
Personne présentant un handicap debout (DEB - âgée, avec déambulateur,...) :	68%
Personne présentant un handicap assis (ASS - Fauteuil roulant,...) :	38%
Personne présentant un handicap de manipulation (MAN - mains,...) :	99%

NIVEAU ACCESSIBILITE ETABLISSEMENT

79%

COUT TOTAL

53 100,00 €

Nombre de zone, installation ou équipements :

Examiné			Avec observations		Sans observation		Parc de stationnement :	
A. Cheminements extérieurs horizontaux	Examiné :	5	4		1		Nombre de place (total établissement) <input type="text"/>	
B. Cheminements extérieurs verticaux	Examiné :	3	1		2		Nombre de places réservées exigibles (2%) : <input style="width: 50px;" type="text" value="0"/>	
C. Stationnement automobile	Examiné :	1	0		1		Nombre de place aménagée existante <input style="background-color: #00FF00;" type="text"/>	
D. Accès au bâtiment	Examiné :	3	0		3		Locaux à sommeil	
D. Accueil du public	Examiné :	1	1		0		Nombre de chambre (total établissement) <input type="text"/>	
E. Circulations intérieures horizontales	Examiné :	5	1		4		Nombre de chambre exigibles : <input style="width: 50px;" type="text" value="0"/>	
F. Portes	Examiné :	8	3		5		Nombre de chambre aménagée existante <input style="background-color: #00FF00;" type="text"/>	
G. Circulations intérieures verticales	Examiné :	3	3		0			
H. Equipements et commandes	Examiné :	2	1		1			
I. Sanitaires	Examiné :	1	1		0			
J. Locaux recevant du public assis	Examiné :	3	2		1			
K. Locaux à sommeil	Examiné :	0	0					
L. Cabines de douches ou déshabillage	Examiné :	0	0					
M. Autres situations	Examiné :	0	0					
N. Code du Travail	Examiné :	0	0					
O. Installation Ouverte au public (IOP)	Examiné :	0	0					

DIAGNOSTIC



Rampe non conforme
Rampe de 11,3% sur 2,70m,
absence de palier de repos



Marches à l'entrée : rampe
Porte de 2x0,70m

Porte de 2x0,70



Largeur porte insuffisante

EXIGENCES - SOLUTIONS



COMMENTAIRES

Créer une rampe fixe métallique (pour ne pas détériorer la construction classée)

FICHE DE CONSTAT N°

A1

Date création : 5-août-09

Date modification :

Fonction : A. Cheminements extérieurs horizontaux

LOCALISATION

Bâtiment	Niv.	Désignation
		Accès salle des gardes
		Accès documentation
		Accès salle du conseil par la cour

Seuil handicap	VIS	AUD	COG	PHY	DEB	ASS	MAN
(%)	100	100	100	80	40	0	100

SEUIL D'ACCESSIBILITE GENERAL : 74%

COUT DES TRAVAUX : 11 400,00 €

N°	DIAGNOSTIC	TRAVAUX							
			Seuil	Trx	Plan	UNITE	PRIX U	Q	TOTAL
A8	Pente de la rampe non-conforme	Création d'une rampe conforme aux exigences réglementaires	1	3	3	M²	500	12	6 000,00 €
A11	Le palier de repos ne fait pas au moins de 1,20m x 1,40m	Modifier le palier de repos (agrandissement)	2	3	6	U	1500	2	3 000,00 €
A16	Largeur de la porte d'accès à l'établissement insuffisante	Poser une porte extérieur de 1,40m avec vantail de 0,90m	2	1	2	U	800	3	2 400,00 €



DIAGNOSTIC



Aucun accès pour les personnes en fauteuil roulant.

EXIGENCES - SOLUTIONS



COMMENTAIRES

Demander une dérogation pour impossibilité technique de mise en conformité (impossible de poser une ascenseur sans toucher au bâti) ou envisager une décloisaison de la DRH.

FICHE DE CONSTAT N°

A2

Date création : 5-août-09

Date modification :

Fonction : A. Cheminements extérieurs horizontaux

LOCALISATION

Bâtiment	Niv.	Désignation
		Accès DRH

Seuil handicap (%)	VIS	AUD	COG	PHY	DEB	ASS	MAN
	100	100	100	75	75	0	100

SEUIL D'ACCESSIBILITE GENERAL : 79%

COUT DES TRAVAUX : - €

N°	DIAGNOSTIC	TRAVAUX	Seuil	Trx	Plan	UNITE	PRIX U	Q	TOTAL
B2	L'escalier n'est pas doublé par une rampe ou un ascenseur.	Impossibilité technique : demande de dérogation.	1	1	1		0	1	- €

DIAGNOSTIC



EXIGENCES - SOLUTIONS

Absence de signalisation indiquant l'accès PMR par la cour

Absence de main courante et escalier non sécurisé : prévoir la sécurisation sur 1,40m de large le long d'une des deux façades.

COMMENTAIRES

FICHE DE CONSTAT N°

B1

Date création : 5-août-09
Date modification :

Fonction : B. Cheminements extérieurs verticaux

LOCALISATION


Bâtiment	Niv.	Désignation
		Accès princiap Hotel de Ville

Seuil handicap (%)	VIS	AUD	COG	PHY	DEB	ASS	MAN
	50	100	50	80	50	100	90

SEUIL D'ACCESSIBILITE GENERAL : 74%

COUT DES TRAVAUX : 5 460,00 €

N°	DIAGNOSTIC	TRAVAUX	Seuil	Trx	Plan	UNITE	PRIX U	Q	TOTAL
A1	Absence de signalisation adaptée à l'entrée du terrain	Poser un panneau de signalisation et d'orientation	3	1	3	U	300	1	300,00 €
B11	Absence d'une main courante de chaque coté	Poser une main courante d'escalier	2	1	2	ML	80	10	800,00 €
B18	Absence d'un revêtement d'éveil de vigilance à 50cm de la première marche haute	Poser un rappel tactile et contrasté à 50cm de la première marche	2	1	2	ML	100	12	1 200,00 €
B20	La première et dernière contremarche de la volé ne sont pas contrastées	Poser un revêtement contrasté sur la contremarche	3	1	3	M²	240	5	1 200,00 €
B21	Nez de marche non contrastés ou/et glissantes	Poser une arrête de nez de marche contrasté et antiglissant	3	1	3	U	140	14	1 960,00 €

DIAGNOSTIC	EXIGENCES - SOLUTIONS	FICHE DE CONSTAT N°																																									
	<p>Eclairage de 100 lux</p>	Date création : 5-août-09		E1																																							
		Date modification :		Fonction : E. Circulations intérieures horizontales																																							
		<p align="center">LOCALISATION</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Bâtiment</th> <th>Niv.</th> <th>Désignation</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td>Circulation devant salle des commissions</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>								Bâtiment	Niv.	Désignation			Circulation devant salle des commissions																												
Bâtiment	Niv.	Désignation																																									
		Circulation devant salle des commissions																																									
COMMENTAIRES		<table border="1"> <thead> <tr> <th>Seuil handicap (%)</th> <th>VIS</th> <th>AUD</th> <th>COG</th> <th>PHY</th> <th>DEB</th> <th>ASS</th> <th>MAN</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td>50</td> <td>100</td> <td>75</td> <td>100</td> <td>100</td> <td>100</td> <td>100</td> </tr> <tr> <td colspan="7">SEUIL D'ACCESSIBILITE GENERAL :</td> <td>89%</td> </tr> <tr> <td colspan="7">COUT DES TRAVAUX :</td> <td>3 000,00 €</td> </tr> </tbody> </table>		Seuil handicap (%)	VIS	AUD	COG	PHY	DEB	ASS	MAN		50	100	75	100	100	100	100	SEUIL D'ACCESSIBILITE GENERAL :							89%	COUT DES TRAVAUX :							3 000,00 €								
Seuil handicap (%)	VIS	AUD	COG	PHY	DEB	ASS	MAN																																				
	50	100	75	100	100	100	100																																				
SEUIL D'ACCESSIBILITE GENERAL :							89%																																				
COUT DES TRAVAUX :							3 000,00 €																																				

N°	DIAGNOSTIC	TRAVAUX	Seuil	Trx	Plan	UNITE	RIX U	Q	TOTAL
E24	Niveau d'éclairage inférieur à 100 lux en tout point de la circulation	Améliorer l'éclairage intérieur	3	1	3	U	250	12	3 000,00 €

DIAGNOSTIC

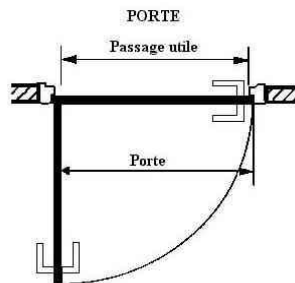


Le vantail usuel de la porte doit présenter un passage libre de 83cm



**Salle des commissions
Porte + Marche**

EXIGENCES - SOLUTIONS



**PASSAGE UTILE DE 0,83m
LARGEUR DE PORTE DE 0,90m**

COMMENTAIRES

FICHE DE CONSTAT N°

F1

Date création : 5-août-09

Date modification :

Fonction :

F. Portes

LOCALISATION


Bâtiment	Niv.	Désignation
		Porte accès accueil maire
		Accès salle du conseil
		Accès salle des commissions

Seuil handicap (%)	VIS	AUD	COG	PHY	DEB	ASS	MAN
	85	100	100	80	60	15	100

SEUIL D'ACCESSIBILITE GENERAL : 77%

COUT DES TRAVAUX : 4 300,00 €

N°	DIAGNOSTIC	TRAVAUX	Seuil	Trx	Plan	UNITE	PRIX U	Q	TOTAL
F15	La largeur du battant principal est inférieure à 0,90m	Remplacer le bloc-porte	2	2	4	U	1200	3	3 600,00 €
E18	Ressaut à 2cm ou 4cm avec chanfrein à 1 pour 3	Créer une petite rampe (ou réaliser un chanfrein pour ressaut ≤à 4cm)	1	1	1	M3	350	2	700,00 €

DIAGNOSTIC	EXIGENCES - SOLUTIONS	FICHE DE CONSTAT N°																																																
	<p>Flèches palières de sens de montée/descente Son à l'ouverture pour la montée et la descente (son différent)</p> <p>Message vocal du niveau arrivée (message parlé)</p>	<p>Date création : 5-août-09</p> <p>Date modification :</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; display: inline-block; color: red; font-weight: bold;">G1</div>																																																
		Fonction : G. Circulations intérieures verticales																																																
		LOCALISATION																																																
		<table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>Bâtiment</th> <th>Niv.</th> <th>Désignation</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td style="text-align: center;">Ascenseur</td> </tr> <tr><td> </td><td></td><td></td></tr> <tr><td> </td><td></td><td></td></tr> <tr><td> </td><td></td><td></td></tr> <tr><td> </td><td></td><td></td></tr> <tr><td> </td><td></td><td></td></tr> <tr><td> </td><td></td><td></td></tr> <tr><td> </td><td></td><td></td></tr> <tr><td> </td><td></td><td></td></tr> <tr><td> </td><td></td><td></td></tr> <tr><td> </td><td></td><td></td></tr> <tr><td> </td><td></td><td></td></tr> <tr><td> </td><td></td><td></td></tr> <tr><td> </td><td></td><td></td></tr> <tr><td> </td><td></td><td></td></tr> </tbody> </table>	Bâtiment	Niv.	Désignation			Ascenseur																																										
Bâtiment	Niv.	Désignation																																																
		Ascenseur																																																
	COMMENTAIRES																																																	
		<table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>Seuil handicap (%)</th> <th>VIS</th> <th>AUD</th> <th>COG</th> <th>PHY</th> <th>DEB</th> <th>ASS</th> <th>MAN</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td style="background-color: orange;">30</td> <td style="background-color: yellow;">50</td> <td style="background-color: yellow;">50</td> <td style="background-color: green;">100</td> <td style="background-color: green;">100</td> <td style="background-color: green;">100</td> <td style="background-color: green;">100</td> </tr> <tr> <td colspan="7" style="text-align: right;">SEUIL D'ACCESSIBILITE GENERAL :</td> <td style="background-color: green; color: white; text-align: center;">76%</td> </tr> <tr> <td colspan="7" style="text-align: right;">COUT DES TRAVAUX :</td> <td style="background-color: yellow; color: black; text-align: center;">3 100,00 €</td> </tr> </tbody> </table>	Seuil handicap (%)	VIS	AUD	COG	PHY	DEB	ASS	MAN		30	50	50	100	100	100	100	SEUIL D'ACCESSIBILITE GENERAL :							76%	COUT DES TRAVAUX :							3 100,00 €																
Seuil handicap (%)	VIS	AUD	COG	PHY	DEB	ASS	MAN																																											
	30	50	50	100	100	100	100																																											
SEUIL D'ACCESSIBILITE GENERAL :							76%																																											
COUT DES TRAVAUX :							3 100,00 €																																											

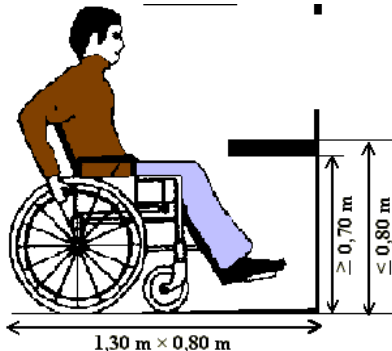
N°	DIAGNOSTIC	TRAVAUX	Seuil	Trx	Plan	UNITE	PRIX U	Q	TOTAL
G28	Absence de signalisation palière sonore d'ouverture de porte et de mouvement	Installer un système sonore à l'ouverture de porte avec son monté et descente ≠	2	2	4	U	950	1	950,00 €
G29	Absence de signalisation palière lumineux par flèches de 40mm	Installer une indication palière par flèche de montée et descente	2	2	4	Etage	400	3	1 200,00 €
G30	Absence de signalisation en cabine par message vocal et visuel	Installer un système sonore par message vocal et visuel dans la cabine	2	2	4	U	950	1	950,00 €

DIAGNOSTIC



Absence de table accessible

EXIGENCES - SOLUTIONS



COMMENTAIRES

FICHE DE CONSTAT N°

Date création : 5-août-09

Date modification :

J1

Fonction : J. Locaux recevant du public assis

LOCALISATION

Bâtiment	Niv.	Désignation
		Salle du conseil
		Salle documentation

Seuil handicap (%)	VIS	AUD	COG	PHY	DEB	ASS	MAN
	100	100	100	90	100	50	100

SEUIL D'ACCESSIBILITE GENERAL : 91%

COUT DES TRAVAUX : 1 800,00 €

N°	DIAGNOSTIC	TRAVAUX	Seuil	Trx	Plan	UNITE	PRIX U	Q	TOTAL
J10	Tables non accessibles aux personnes en fauteuil roulant	Création de place adaptée par remplacement du mobilier.	1	2	2	U	450	4	1 800,00 €

ANNEXE C : COÛT DES TRAVAUX

Les prix s'entendent hors taxes et hors coût de maîtrise d'œuvre.



DETAILS ET COUTS DES TRAVAUX OBLIGATOIRES

COUT DES TRAVAUX

(Tous)

Plan

(Tous)

<16

TRAVAUX	Valeurs QUANTITE	TOTAL HT
	0	- €
	0	- €
(vide)		
(vide)		
A. Cheminements extérieurs horizontaux	18	11 400,00 €
Création d'une rampe conforme aux exigences réglementaires	12	6 000,00 €
Modifier le palier de repos (agrandissement)	2	3 000,00 €
Poser une porte extérieur de 1,40m avec vantail de 0,90m	3	2 400,00 €
Impossibilité technique : demande de dérogation.	1	- €
D. Accueil du public	1	450,00 €
Modifier le point d'accueil	1	450,00 €
B. Cheminements extérieurs verticaux	42	5 460,00 €
Poser un panneau de signalisation et d'orientation	1	300,00 €
Poser une main courante d'escalier	10	800,00 €
Poser un rappel tactile et contrasté à 50cm de la première marche	12	1 200,00 €
Poser un revêtement contrasté sur la contremarche	5	1 200,00 €
Poser une arrête de nez de marche contrasté et antiglissant	14	1 960,00 €
E. Circulations intérieures horizontales	12	3 000,00 €
Améliorer l'éclairage intérieur	12	3 000,00 €
F. Portes	5	4 300,00 €
Remplacer le bloc-porte	3	3 600,00 €
Créer une petite rampe (ou réaliser un chanfrein pour ressaut ≤à 4cm)	2	700,00 €
G. Circulations intérieures verticales	151	20 040,00 €
Poser un rappel tactile et contrasté à 50cm de la première marche	20	2 000,00 €
Améliorer l'éclairage intérieur	10	2 500,00 €
Installer un système sonore à l'ouverture de porte avec son monté et descente ≠	1	950,00 €
Installer une indication palière par flèche de montée et descente	3	1 200,00 €
Installer un système sonore par message vocal et visuel dans la cabine	1	950,00 €
Poser une contremarche de 10cm de haut	12	3 600,00 €



Poser un revêtement contrasté sur une contremarche	18	1 080,00 €
Poser un nez de marche contrasté et antiglissant.	84	7 260,00 €
Poser un obstacle à l'accès ou poser une signalisation contrasté et tactile	2	500,00 €
H. Equipements et commandes	1	150,00 €
Déplacer la sonnette	1	150,00 €
I. Sanitaires	1	6 500,00 €
Créer un bloc sanitaire conforme (GO+SO+équipements)	1	6 500,00 €
J. Locaux recevant du public assis	4	1 800,00 €
Création de place adaptée par remplacement du mobilier.	4	1 800,00 €
Total général	235	53 100,00 €



COUT DES TRAVAUX OBLIGATOIRES PAR LOT

COUT DES TRAVAUX

(Tous)

Plan

(Tous)

TRAVAUX	Valeurs QUANTITE	TOTAL HT
EXTERIEUR		
VRD		
A. Cheminements extérieurs horizontaux		
Création d'une rampe conforme aux exigences réglementaires	12	6 000,00 €
Modifier le palier de repos (agrandissement)	2	3 000,00 €
Impossibilité technique : demande de dérogation.	1	- €
MENUISERIE EXTERIEUR		
A. Cheminements extérieurs horizontaux		
Poser une porte extérieur de 1,40m avec vantail de 0,90m	3	2 400,00 €
B. Cheminements extérieurs verticaux		
Poser une main courante d'escalier	10	800,00 €
SIGNALISATION		
B. Cheminements extérieurs verticaux		
Poser un panneau de signalisation et d'orientation	1	300,00 €
Poser un rappel tactile et contrasté à 50cm de la première marche	12	1 200,00 €
Poser un revêtement contrasté sur la contremarche	5	1 200,00 €
Poser une arrête de nez de marche contrasté et antiglissant	14	1 960,00 €
MOBILIER ET EQUIPEMENT		
MOBILIER ET EQUIPEMENT		
D. Accueil du public		
Modifier le point d'accueil	1	450,00 €
J. Locaux recevant du public assis		
Création de place adaptée par remplacement du mobilier.	4	1 800,00 €
EXPLOITATION		
H. Equipements et commandes		
Déplacer la sonnette	1	150,00 €



BATIMENT		
SIGNALISATION		
G. Circulations intérieures verticales		
Poser un rappel tactile et contrasté à 50cm de la première marche	20	2 000,00 €
Poser un obstacle à l'accès ou poser une signalisation contrasté et tactile	2	500,00 €
ELECTRICITE - ECLAIRAGE		
E. Circulations intérieures horizontales		
Améliorer l'éclairage intérieur	12	3 000,00 €
G. Circulations intérieures verticales		
Améliorer l'éclairage intérieur	10	2 500,00 €
MENUISERIE INTERIEUR		
F. Portes		
Remplacer le bloc-porte	3	3 600,00 €
G. Circulations intérieures verticales		
Poser une contremarche de 10cm de haut	12	3 600,00 €
GROS ŒUVRE		
F. Portes		
Créer une petite rampe (ou réaliser un chanfrein pour ressaut ≤à 4cm)	2	700,00 €
ASCENSEUR		
G. Circulations intérieures verticales		
Installer un système sonore à l'ouverture de porte avec son monté et descente ≠	1	950,00 €
Installer une indication palière par flèche de montée et descente	3	1 200,00 €
Installer un système sonore par message vocal et visuel dans la cabine	1	950,00 €
REVETEMENT INTERIEUR		
G. Circulations intérieures verticales		
Poser un revêtement contrasté sur une contremarche	18	1 080,00 €
Poser un nez de marche contrasté et antiglissant.	84	7 260,00 €
ENTREPRISE GENERALE		
I. Sanitaires		
Créer un bloc sanitaire conforme (GO+SO+équipements)	1	6 500,00 €
Total général	235	53 100,00 €



ANNEXE D : ACTIONS PRIORITAIRES

Seuil	LOT	FONCTIO DIAGNOSTIC	TRAVAUX	Fiche constat N°
1				
		VRD		
		A. Cheminements extérieurs horizontaux		
		Pente de la rampe non-conforme	Création d'une rampe conforme aux exigences réglementaires	A1
		L'escalier n'est pas doublé par une rampe ou un ascenseur.	Impossibilité technique : demande de dérogation.	A2
		MOBILIER ET EQUIPEMENT		
		D. Accueil du public		
		Dessus du point d'accueil à plus de 0,80m du sol	Modifier le point d'accueil	D20
		J. Locaux recevant du public assis		
		Tables non accessibles aux personnes en fauteuil roulant	Création de place adaptée par remplacement du mobilier.	J1
		GROS ŒUVRE		
		F. Portes		
		Ressaut à 2cm ou 4cm avec chanfrein à 1 pour 3	Créer une petite rampe (ou réaliser un chanfrein pour ressaut ≤à 4cm)	F1
		EXPLOITATION		
		H. Equipements et commandes		
		Aucun équipement accessible	Déplacer la sonnette	H1



Seuil	LOT	FONCTIO DIAGNOSTIC	TRAVAUX	Fiche constat N°
1	ENTREPRISE GENERALE	I. Sanitaires Absence de sanitaire accessible aux PMR	Créer un bloc sanitaire conforme (GO+SO+équipements)	I1
2	VRD	A. Cheminements extérieurs horizontaux Le palier de repos ne fait pas au moins de 1,20m x 1,40m	Modifier le palier de repos (agrandissement)	A1
	MENUISERIE EXTERIEUR	A. Cheminements extérieurs horizontaux Largeur de la porte d'accès à l'établissement insuffisante	Poser une porte extérieur de 1,40m avec vantail de 0,90m	A1
		B. Cheminements extérieurs verticaux Absence d'une main courante de chaque coté	Poser une main courante d'escalier	B1
	SIGNALISATION	B. Cheminements extérieurs verticaux Absence d'un revêtement d'éveil de vigilance à 50cm de la première marche haute	Poser un rappel tactile et contrasté à 50cm de la première marche	B1
		G. Circulations intérieures verticales Absence d'éveil de vigilance à 50cm de la première marche haute	Poser un rappel tactile et contrasté à 50cm de la première marche	G2 G3



2 MENUISERIE INTERIEUR

F. Portes

La largeur du battant principal est inférieure à 0,90m

Remplacer le bloc-porte

F1

G. Circulations intérieures verticales

Première et dernière marches sans contremarche de 10cm

Poser une contremarche de 10cm de haut

G2

ASCENSEUR

G. Circulations intérieures verticales

Absence de signalisation palière sonore d'ouverture de porte et de mouvement

Installer un système sonore à l'ouverture de porte avec son monté et descente ≠

G1

Absence de signalisation palière lumineux par flèches de 40mm

Installer une indication palière par flèche de montée et descente

G1

Absence de signalisation en cabine par message vocal et visuel

Installer un système sonore par message vocal et visuel dans la cabine

G1

3

SIGNALISATION

B. Cheminements extérieurs verticaux

Absence de signalisation adaptée à l'entrée du terrain

Poser un panneau de signalisation et d'orientation

B1

La première et dernière contremarche de la volé ne sont pas contrastées

Poser un revêtement contrasté sur la contremarche

B1

Nez de marche non contrastés ou/et glissantes

Poser une arrête de nez de marche contrasté et antiglissant

B1

G. Circulations intérieures verticales

Volume sous un escalier non sécurisé

Poser un obstacle à l'accès ou poser une signalisation contrasté et tactile

G2



3 ELECTRICITE - ECLAIRAGE

E. Circulations intérieures horizontales

Niveau d'éclairage inférieur à 100 lux en tout point de la circulation

Améliorer l'éclairage intérieur

E1

G. Circulations intérieures verticales

Niveau d'éclairage inférieur à 150 lux en tout point de l'escalier

Améliorer l'éclairage intérieur

G3

REVETEMENT INTERIEUR

G. Circulations intérieures verticales

La première et dernière contremarche de la volé ne sont pas contrastées

Poser un revêtement contrasté sur une contremarche

G2

G3

Nez de marche non contrastés ou/et glissantes

Poser un nez de marche contrasté et antiglissant.

G2

G3



ANNEXE E : PROPOSITION DE PLANIFICATION DES TRAVAUX

Les prix s'entendent hors taxes et hors coût de maîtrise d'œuvre.



TRAVAUX ENVISAGES SUR UNE PERIODE DE UN AN

Q (Tous)
Plan 1

TRAVAUX	Valeurs	
	QUANTITE	TOTAL HT
A. Cheminements extérieurs horizontaux	1	- €
Impossibilité technique : demande de dérogation.	1	- €
F. Portes	2	700,00 €
Créer une petite rampe (ou réaliser un chanfrein pour ressaut ≤à 4cm)	2	700,00 €
H. Equipements et commandes	1	150,00 €
Déplacer la sonnette	1	150,00 €
Total général	4	850,00 €



TRAVAUX ENVISAGES SUR UNE PERIODE DE DEUX ANS

Q (Tous)
Plan 2

TRAVAUX	Valeurs	
	QUANTITE	TOTAL HT
A. Cheminements extérieurs horizontaux	3	2 400,00 €
Poser une porte extérieur de 1,40m avec vantail de 0,90m	3	2 400,00 €
D. Accueil du public	1	450,00 €
Modifier le point d'accueil	1	450,00 €
B. Cheminements extérieurs verticaux	22	2 000,00 €
Poser une main courante d'escalier	10	800,00 €
Poser un rappel tactile et contrasté à 50cm de la première marche	12	1 200,00 €
G. Circulations intérieures verticales	32	5 600,00 €
Poser un rappel tactile et contrasté à 50cm de la première marche	20	2 000,00 €
Poser une contremarche de 10cm de haut	12	3 600,00 €
J. Locaux recevant du public assis	4	1 800,00 €
Création de place adaptée par remplacement du mobilier.	4	1 800,00 €
Total général	62	12 250,00 €



TRAVAUX ENVISAGES SUR UNE PERIODE DE TROIS ANS

Q (Tous)
Plan 3

TRAVAUX	Valeurs QUANTITE	TOTAL HT
A. Cheminements extérieurs horizontaux	12	6 000,00 €
Création d'une rampe conforme aux exigences réglementaires	12	6 000,00 €
B. Cheminements extérieurs verticaux	20	3 460,00 €
Poser un panneau de signalisation et d'orientation	1	300,00 €
Poser un revêtement contrasté sur la contremarche	5	1 200,00 €
Poser une arrête de nez de marche contrasté et antiglissant	14	1 960,00 €
E. Circulations intérieures horizontales	12	3 000,00 €
Améliorer l'éclairage intérieur	12	3 000,00 €
G. Circulations intérieures verticales	114	11 340,00 €
Améliorer l'éclairage intérieur	10	2 500,00 €
Poser un revêtement contrasté sur une contremarche	18	1 080,00 €
Poser un nez de marche contrasté et antiglissant.	84	7 260,00 €
Poser un obstacle à l'accès ou poser une signalisation contrasté et tactile	2	500,00 €
I. Sanitaires	1	6 500,00 €
Créer un bloc sanitaire conforme (GO+SO+équipements)	1	6 500,00 €
Total général	159	30 300,00 €



TRAVAUX ENVISAGES SUR UNE PERIODE DE QUATTRE ANS

Q (Tous)
Plan 4

TRAVAUX	Valeurs	
	QUANTITE	TOTAL HT
F. Portes	3	3 600,00 €
Remplacer le bloc-porte	3	3 600,00 €
G. Circulations intérieures verticales	5	3 100,00 €
Installer un système sonore à l'ouverture de porte avec son monté et descente ≠	1	950,00 €
Installer une indication palière par flèche de montée et descente	3	1 200,00 €
Installer un système sonore par message vocal et visuel dans la cabine	1	950,00 €
Total général	8	6 700,00 €



TRAVAUX ENVISAGES SUR UNE PERIODE DE CINQ ANS

Q (Tous)
Plan 6

TRAVAUX	Valeurs	
	QUANTITE	TOTAL HT
A. Cheminements extérieurs horizontaux	2	3 000,00 €
Modifier le palier de repos (agrandissement)	2	3 000,00 €
Total général	2	3 000,00 €



DIAGNOSTIC D'ACCESSIBILITE

17 - HOTEL DE VILLE

Rédacteur(s) : Denis MITTELHEISSER
0

Relecteur(s) : Nicolas HUREL
0

QUALICONSULT, Département AUDIT & ASSISTANCE TECHNIQUE FRANCE - INTERNATIONAL

UNE SOLUTION GLOBALE : Audit, conseil, assistance, suivi : Le département Audit & Assistance Technique de Qualiconsult vous apporte la solution globale pour la gestion de votre patrimoine

NOS MISSIONS :

- AUDIT PATRIMOINE** : Structure, fondations, dallage, clos et couvert, équipements (électrique, thermique, levage, ventilation,...), assainissement, voirie, parking, environnement (pollution des sols, plomb, termites, amiante, légionelle, radon...), infrastructure, acoustique, HQE, Sécurité incendie, sécurité des personnes, accessibilité handicapés.
- EVALUATION** des travaux à réaliser pour la mise en conformité, reprise des désordres et des anomalies, améliorations, maintenance
- HIERARCHISATION** des travaux en fonction des priorités
- ESTIMATION** financière des travaux et aide à la planification
- ASSISTANCE** pour le constitution du dossier DCE, choix des prestataires
- SUIVI** des travaux, contrôle extérieur des travaux
- EXPERTISE**, diagnostic CERQUAL PATRIMOINE

NOS MOYENS : L'atout du département réside dans le regroupement de compétences fortes au sein d'une équipe dédiée au client, avec un seul interlocuteur pour ce dernier. La satisfaction du client au travers de notre expérience et notre réactivité est notre motivation première.

QUALICONSULT AUDIT & ASSISTANCE TECHNIQUE

12 rue des PEUPLIERS
92752 NANTERRE CEDEX
Tél. 01 41 38 49 33 - Fax. 01 41 38 31 19
audit.amo@qualiconsult.fr - www.qualiconsult.fr

ORGANIGRAME AGENCE

Directeur d'agence

M. Patrick GANGNEUX
06-71-70-66-91

Chef de service

M. Nicolas HUREL
06-78-52-22-68

Spécialiste accessibilité et sécurité incendie

M. Denis MITTELHEISSER
06-85-92-70-08

Diagnostiqueurs accessibilité

M. Maxime HERBRETEAU
06-82-62-00-45

M. Abdesselem BOULBALOUT
06-07-97-07-29

Mlle Mireille COURBATIEU
06-81-44-95-67

M. Gérard LEVASSEUR
06-62-64-58-36

M. Nicolas ROBERT
06-18-43-18-85

Direction technique QUALICONSULT

M. Frank PALLARDY

Courriel : Prénom.nom@qualiconsult.fr